F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Vingtième session

8-12 septembre 2025

Réunion en ligne (Zoom)

TRANSPARENCE ET PROVENANCE LICITE POUR DES CHAÎNES DE VALEUR DURABLES ET COMPÉTITIVES

Résumé

Le présent document donne, en réponse aux recommandations de la 19e session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches (le Sous-Comité) une vue d'ensemble des travaux intersessions de la FAO sur les programmes de documentation des prises et la traçabilité[1]. On y trouve des observations et réflexions utiles, issues d'initiatives actuellement menées par le secteur privé et des investisseurs qui se sont engagés à renforcer la transparence et la légalité dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Prendre note des initiatives actuellement menées par le secteur privé et les investisseurs et donner des orientations sur les stratégies de participation potentielles.
- Reconnaître la nécessité croissante d'améliorer les liens entre les programmes de documentation des prises et la traçabilité aux fins d'une plus grande transparence et en faveur de la légalité.
- Partager des informations et dicter des orientations concernant les futurs travaux sur la traçabilité dans la pêche et l'aquaculture artisanales.

[1] FAO. 2024. *Comité des pêches: Rapport de la dix-neuvième session du Sous-Comité du commerce du poisson, Bergen (Norvège), 11-15 septembre 2023.* Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture nº 1429. Rome. https://doi.org/10.4060/cd0351t.

• Formuler des observations sur les activités menées depuis la dernière session et donner des indications sur les futures priorités, notamment en ce qui concerne le renforcement de la participation et de la collaboration des différentes parties prenantes.
Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à: Mme Nada Bougouss Spécialiste des pêches de la Division des pêches et de l'aquaculture Courriel: nada.bougouss@fao.org

AVANCÉES RÉCENTES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE ET DE LÉGALITÉ

1. La question de la traçabilité est toujours plus présente et occupe une place importante dans les débats publics et privés. Les documents précédents du Sous-Comité étaient avant tout axés sur le partage et l'examen des cadres réglementaires et instruments pertinents, sans établir clairement des ponts avec les groupes de parties prenantes du secteur privé. Le présent document permet de contextualiser les efforts visant à établir des liens entre transparence, légalité et chaînes de valeur durables et compétitives, en mettant en évidence d'importantes avancées en la matière.

2. L'intérêt croissant que le secteur privé manifeste pour la traçabilité de bout en bout, l'interopérabilité et les solutions numériques ne se dément pas et ces questions sont devenues des sujets récurrents dans les débats internationaux et régionaux[2]. Parallèlement, on observe une augmentation du nombre de plateformes et de coalitions qui, avant la mise sur le marché et par l'intermédiaire de leurs membres ou au moyen d'une collaboration avec des organisations similaires, continuent à promouvoir l'engagement des entreprises à améliorer la traçabilité et la transparence en vue d'une pêche mondiale plus durable.

3. En outre, une analyse complète menée par Planet Tracker en 2022 et souvent citée indique qu'investir 1 pour cent du chiffre d'affaires de la filière halieutico-aquacole mondiale dans la traçabilité pourrait augmenter les bénéfices de 60 pour cent[3]. Une étude précédente montrait que la mise en œuvre de mesures de traçabilité dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pouvait accroître les marges bénéficiaires des entreprises de transformation des produits de la mer tout en réduisant les risques pour les investisseurs[4]. Ces études[5] soulignent l'intérêt croissant des entreprises et du secteur financier pour l'évaluation des besoins d'investissement et des rendements liés à la mise en place de la traçabilité dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que pour la détermination des défis et des opportunités connexes.

4. En outre, en coopération avec divers partenaires, dont l'initiative de collaboration du Programme des Nations unies pour l'environnement avec le secteur financier (UNEP FI) en faveur du financement de l'économie bleue durable, l'initiative *Farm Animal Investment Risk and Return* (FAIRR) a permis de réunir des investisseurs importants du secteur halieutico-aquacole en 2023 et en 2024 en vue de faciliter un dialogue constructif et de veiller à ce que les nouveaux engagements et systèmes de traçabilité de la pêche et de l'aquaculture correspondent aux meilleures pratiques[6, 7]. La phase II de l'initiative FAIRR, qui est actuellement mise en œuvre, porte sur la mobilisation en faveur de la traçabilité des produits de la mer. Elle crée une dynamique et constitue un élément moteur important aux fins de l'amélioration de la traçabilité et des programmes de documentation des prises au niveau mondial[8]. Les observations et les enseignements tirés de l'exécution de la phase I de l'initiative

---

[2] FAO. 2023. *Comité des pêches. Sous-Comité du commerce du poisson. Dix-neuvième session, 11-15 septembre 2023 – Travaux de la FAO sur la traçabilité des produits alimentaires d'origine aquatique et les programmes de documentation des prises.* Paragraphe 2. https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc6979fr.

[3] Planet Tracker. 2022. *How to Trace $600 Billion*. [Consulté le 30 avril 2025]. https://planet-tracker.org/how-to-trace-600-billion/.

[4] Planet Tracker. 2020. *Traceable Returns*. [Consulté le 30 avril 2025]. https://planet-tracker.org/traceable-returns/.

[5] D'autres études et rapports de Deloitte (2025) sont intéressants: a) *Long-term profitability: the business case for seafood traceability*; b) *We can't save what we can't see*; et c) *Traceability as the precursor to sustainability*. Deloitte. *Tech-driven solutions for enhancing seafood traceability and sustainability*. [Consulté le 30 avril 2025]. https://www.deloitte.com/middle-east/en/issues/climate/tech-driven-solutions-for-enhancing-seafood-traceability-and-sustainability.html.

[6] FAIRR est une composante de la Fondation Jeremy Coller, réseau d'investisseurs qui compte plus de 400 membres avec une enveloppe globale de 75 billions d'USD.

[7] FAIRR. *Seafood Traceability Engagement*. [Consulté le 30 avril 2025]. https://www.fairr.org/engagements/seafood-traceability.

[8] Au 25 avril 2025, 35 investisseurs représentant ensemble 6,5 billions d'USD soutenaient la mobilisation en faveur de la traçabilité des produits de la mer.

FAIRR sont particulièrement instructifs du fait de leur grande importance quant à l'accès aux marchés et au commerce international des produits halieutiques et aquacoles[9].

ÉLARGISSEMENT DU TRAÇAGE DE LA PROVENANCE LICITE TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

5. À l'origine, les premiers programmes de documentation des prises ont été mis en place par des organisations régionales de gestion des pêches pour traiter des questions particulières liées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) en mer[10]. La stratégie adoptée consistait à délivrer des certificats de provenance licite aux prises légitimes et à restreindre l'accès au marché des produits de la mer dépourvus de ces certificats. Les programmes modernes de documentation des prises reposent encore en partie sur ce principe de base et sont principalement axés sur la vérification des caractéristiques des navires de pêche et des prises afin d'empêcher les activités halieutiques non autorisées et le dépassement des quotas des espèces visées.

6. Toutefois, compte tenu de la complexité croissante de la pêche et du commerce, il est désormais admis que l'évaluation des seules caractéristiques des navires et des prises est insuffisante pour déterminer la provenance licite de certains produits halieutiques. Par conséquent, diverses initiatives et notamment celles de la FAO visent à améliorer le suivi de la provenance licite tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en particulier lors des phases de transbordement, de débarquement, de transformation et d'exportation.

7. Dans ce contexte, la FAO publiera à la fin de l'année 2025 un manuel axé sur la réglementation des transbordements et des débarquements conformément aux Directives volontaires relatives au transbordement, dans le cadre de la série des directives techniques pour une pêche responsable[11]. On y trouvera la définition des responsabilités de l'État du pavillon, de l'État du port et des État côtiers quant à la documentation des mouvements de produits de la mer classés comme transbordements, ainsi qu'une proposition de déclaration normalisée intéressant tous les débarquements. Ce manuel permettra de mettre en avant les liens qui existent entre les données générées par une bonne réglementation de ces opérations et les informations essentielles requises dans le cadre des programmes de documentation des prises ou d'autres formes de certification de la provenance licite, l'objectif étant d'améliorer et d'intégrer la mise en œuvre des Directives volontaires relatives au transbordement et des Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises[12].

8. La question de la provenance licite nécessite une approche multidimensionnelle. La séparation des produits de la mer certifiés et non certifiés au cours de la phase de transformation représente l'un des principaux points faibles de la chaîne d'approvisionnement. Des mécanismes de suivi complets sont essentiels pour garantir cette séparation et, en cas d'échec, les produits de la mer certifiés comme étant de provenance licite au moment du débarquement (au moyen de la délivrance d'un certificat établi dans le cadre des programmes de documentation des prises) sont susceptibles d'être mélangés avec des produits issus de la pêche INDNR au cours des phases de transformation ou d'exportation. Les programmes de documentation des prises sont limités et ne permettent pas d'établir ce type de blanchiment de manière indépendante car ils reposent sur des garanties intergouvernementales sans exigences de traçabilité particulières au niveau national. La FAO prévoit d'intensifier ses efforts en 2025 pour que ces questions soient mises en relief et précisées, comme indiqué dans le document portant la cote COFI:FT/XX/2025/Inf. 12.

---

[9] FAIRR. 2024. *Tracing Risk and Opportunity: The Critical Need for Traceability in Today's Seafood Supply Chains – Seafood Traceability Engagement Phase 1 Progress Report*. https://www.fairr.org/resources/reports/seafood-traceability-phase1-progress-report.

[10] Clarke, S. 2010. *Best Practice Study of Fish Catch Documentation Schemes. MRAG Asia Pacific.* https://www.wcpfc.int/doc/wcpfc7-2010-ip03/mrag-best-practice-study-catch-documentation-schemes.

[11] FAO. 2023. *Directives volontaires relatives au transbordement.* Rome. https://doi.org/10.4060/cc5602t.

[12] FAO. 2017. *Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises.* Rome. https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/i8076fr.

TRAÇABILITÉ ET PÊCHE ET AQUACULTURE À PETITE ÉCHELLE

9. La FAO a commandé à des technologues en alimentation de l'Institute of Food Technologists (IFT) des États-Unis d'Amérique un rapport sur la traçabilité dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture à petite échelle. Ce rapport, qui est actuellement l'objet d'une révision technique et scientifique et sera publié prochainement, est fondé sur un examen approfondi des publications scientifiques, l'organisation de réunions avec les parties prenantes, la collecte et l'analyse de données et des études de cas. Il met en évidence de nombreux défis similaires à ceux du secteur de la pêche et de l'aquaculture à grande échelle. Ces défis à relever sont toutefois plus importants au niveau artisanal et la demande croissante de traçabilité des produits halieutiques et aquacoles ne fait que les exacerber.

10. D'après les conclusions préliminaires du rapport, les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture à petite échelle sont confrontés à de nombreux défis quant à la mise en œuvre de la traçabilité, notamment des cadres réglementaires incohérents, des infrastructures techniques insatisfaisantes, des lacunes en matière d'interopérabilité des systèmes, des coûts prohibitifs, des niveaux variables de connaissances technologiques, un manque d'assistance technique et des préoccupations environnementales liées à l'utilisation de la technologie dans des conditions halieutiques défavorables. Ces défis sont susceptibles d'exclure du marché les producteurs les plus vulnérables, principalement parce que la traçabilité devient de plus en plus la porte d'entrée vers des marchés de plus grande valeur. Malgré ces obstacles, il est clair que la traçabilité offre des avantages significatifs dans les trois dimensions de la durabilité, c'est-à-dire aux niveaux social, économique et environnemental. Elle offre des avantages tels qu'une meilleure gestion de la pêche, une viabilité durable des ressources, une réduction de la pêche INDNR, une meilleure réputation du secteur, l'accès à des marchés de premier ordre et une plus grande efficacité opérationnelle des petits acteurs concernés.

11. Le rapport contiendrait, d'après des observations préliminaires, plusieurs recommandations essentielles qui visent à aider les parties prenantes du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à mettre en œuvre des systèmes de traçabilité. La normalisation des éléments de données clés et des opérations critiques aux fins du suivi dans le cadre des réglementations, des systèmes de certification et des activités du secteur privé est essentielle pour être conforme aux obligations. Les méthodes axées sur les processus devraient être privilégiées afin de définir des protocoles clairs en matière de collecte, de formatage et d'échange de données. L'investissement dans des moyens de communication automatisés est susceptible d'atténuer le sentiment de lassitude éprouvé par les petits producteurs face aux portails et peut améliorer la gouvernance en intégrant les bases de données d'enregistrement des navires et de délivrance des permis. L'accent mis simultanément sur des procédures normalisées et sur la compatibilité technique offre une approche pratique qui permet d'aider les parties prenantes disposant de ressources limitées, notamment les petits exploitants, à régler plus facilement les problèmes de conformité.

12. En outre, d'après les conclusions provisoires du rapport:

- Des solutions technologiques devraient par ailleurs être adaptées de manière à répondre à des besoins spécifiques et à garantir la conformité aux normes communes, sans reposer sur des approches génériques. La technologie doit aussi être intégrée en douceur aux processus d'exécution des tâches, compte tenu des normes culturelles et des conditions environnementales. Il faut également qu'elle puisse être exploitée hors ligne, qu'elle fasse preuve de résilience dans des environnements défavorables et qu'elle soit dotée d'interfaces conviviales pouvant convenir aux petits pêcheurs.
- Des méthodes d'élaboration en commun associant les collecteurs de données (pêcheurs et aquaculteurs) et les consommateurs de données (régulateurs et acheteurs) devraient être utilisées pour améliorer la collaboration et l'inclusion au cours de la mise au point du système. Il faut que les cadres de traçabilité correspondent aux capacités pratiques des collecteurs et aux principales attentes des consommateurs. Il faut aussi que les rôles, les responsabilités et les mécanismes de financement soient clairement définis.

- Des formations et des activités de renforcement des capacités sur mesure sont nécessaires pour permettre aux différentes parties prenantes de concrétiser la traçabilité de manière efficace. Les producteurs ont besoin d'aide en ce qui concerne la collecte des données et l'utilisation de la technologie, les régulateurs ont besoin de formations en matière d'analyse des données et d'application des lois et les décideurs politiques ont besoin de conseils aux fins de l'intégration des normes de traçabilité dans leurs programmes. Il faut par ailleurs investir dans les équipements numériques, les cadres politiques et l'infrastructure sociale, y compris les coopératives agissant en tant qu'intermédiaires.
- Il est important d'avoir un financement durable et des mesures d'incitation. En plus de fournir aux organismes de régulation des ressources adéquates par le biais de droits de licence ou de mesures d'exécution, ces mécanismes profiteraient aux petits producteurs au moyen de mesures en faveur de l'achat d'équipements, de l'accès à des prêts à faible taux d'intérêt ou d'avantages non financiers tels que des dispositifs de sécurité intégrés dans les outils de traçabilité.
- Des cadres de mise en œuvre adaptables sont nécessaires pour des approches constantes et uniformes. Elle montre aussi que les processus de mise en conformité à plusieurs niveaux, qui tiennent compte des caractéristiques variables des activités artisanales, sont plus efficaces que les exclusions universelles qui compromettent l'intégrité des données.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ASSISTANCE TECHNIQUE OFFERTE AUX MEMBRES

13. Le renforcement des capacités est une composante essentielle du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031[13] et de la Feuille de route pour la transformation bleue (2022-2030)[14], qui sont étayés par des programmes de formation et diverses recherches et études. L'approche proposée permet d'enrichir les connaissances au service de la prise de décisions éclairées. Dans le cadre des efforts consentis à cet égard, la version française du document d'orientation sur la traçabilité de bout en bout publiée en 2024[15], le manuel susmentionné qui sera prochainement publié et divers matériels supplémentaires liés aux connaissances sont autant de ressources qui visent à enrichir la panoplie d'outils, le savoir technique et l'expertise, y compris la normalisation des éléments de données clés et des opérations critiques aux fins du suivi essentiels à des fins d'interopérabilité. À cet égard, on trouvera des ressources supplémentaires dans le document portant la cote COFI:FT/XX/2025/Inf. 13.

[13] FAO. 2021. *Cadre stratégique 2022-2031*. Rome. https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cb7099fr.
[14] FAO. 2022. *Blue Transformation – Roadmap 2022-2030: A vision for FAO's work on aquatic food systems*. Rome. https://doi.org/10.4060/cc0459en.
[15] Blaha, F., Vincent, A. et Piedrahita, Y. 2024. *Document d'orientation: Promouvoir la traçabilité intégrale – Évènements critiques de suivi et éléments de données clés le long des chaînes de valeur de la pêche de capture et de l'aquaculture.* Rome, FAO. https://doi.org/10.4060/cc5484fr.

Programme mondial de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et instruments internationaux complémentaires (Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port)

Assistance technique visant à améliorer la traçabilité numérique en Équateur et au Panama

14. En 2024, dans le cadre du sixième projet de soutien au programme mondial de renforcement des capacités de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port financé par l'Union européenne, la FAO a offert une assistance technique à l'Équateur[16] et au Panama[17] afin d'établir des systèmes complets de traçabilité numérique dans ces deux pays. L'activité proposée comprenait l'évaluation des systèmes de traçabilité internes et externes existants, ainsi que de leurs niveaux de mise en œuvre, et l'analyse du cadre juridique en vue de garantir la documentation et la communication des données et des informations essentielles au cours des opérations critiques aux fins du suivi, par exemple le départ du navire, le débarquement, la transformation et l'exportation.

Renforcement des capacités en matière de programmes de documentation des prises et de traçabilité

15. Suite à l'adoption des Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises en 2017, la FAO s'est efforcée d'améliorer la compréhension et la mise en œuvre de cet instrument afin de soutenir la certification des provenances licites et de lutter contre la pêche INDNR. Les directives techniques de la FAO intitulées *Comprendre et mettre en œuvre les systèmes de documentation des prises – Un guide pour les autorités nationales*[18] ont servi de base à plusieurs formations nationales proposées entre 2021 et 2023.

16. À partir de 2024, le matériel issu des Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises et les directives techniques correspondantes ont été organisés sous forme de modules de formation (formation initiale et formation avancée) présentés dans la note d'information sur le programme de formation de la FAO dans le domaine des pêches en appui à la mise en œuvre des instruments internationaux[19]. Il s'agit de cours portant sur: 1) les Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises; 2) les caractéristiques et fonctions actuelles des programmes de documentation des prises; 3) les éléments de données clés et les besoins fonctionnels; et 4) les liens entre les programmes de documentation des prises et la traçabilité. Grâce à des exercices pratiques, les participants définissent dans un premier temps les activités de suivi essentielles eu égard à la pêche étudiée. Ils se penchent ensuite sur les exigences fonctionnelles qui permettent de garantir la provenance licite des diverses prises et déterminent les éléments de données clés à collecter et à vérifier. Enfin, ils évaluent les outils permettant de valider chaque élément de données clé et déterminent si des systèmes et des protocoles supplémentaires sont nécessaires. La formation fournit des conseils sur la présentation des données et la gestion des documents relatifs aux programmes de documentation des prises et aux processus connexes.

[16] FAO. 2024. *FAO assists Ecuador in traceability of fishery products*. [Consulté le 30 avril 2025]. Rome. https://www.fao.org/port-state-measures/news-events/detail/en/c/1730037/.
[17] FAO. 2024. *FAO assists Panama in implementing the PSMA*. [Consulté le 30 avril 2025]. Rome. https://www.fao.org/port-state-measures/news-events/detail/en/c/1727377/.
[18] FAO. 2022. *Comprendre et mettre en œuvre les systèmes de documentation des prises – Un guide pour les autorités nationales.* FAO Directives techniques pour une pêche responsable nº 14. Rome. https://doi.org/10.4060/cb8243fr.
[19] FAO. 2024. *Note d'information – Programme de formation de la FAO dans le domaine des pêches en appui à la mise en œuvre des instruments internationaux. Livret de formation.* Deuxième édition Rome. https://doi.org/10.4060/cc4867fr.

17. D'ici au troisième trimestre 2025, ces modules consacrés aux programmes de documentation des prises devraient être dispensés dans le cadre des sept formations précisées ci-après, qui réunissent des participants d'au moins 35 pays.

- En septembre 2024, la FAO a organisé une formation internationale portant sur les inspections dans les ports de pêche à l'appui de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port à Vigo (Espagne). Y ont participé 16 inspecteurs des pêches de Dominique, de Grenade, de Panama, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et de Trinité-et-Tobago[20].
- Une formation internationale de la FAO portant sur les inspections dans les ports de pêche à l'appui de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port a aussi été organisée à Busan (République de Corée) en octobre 2024. Y ont participé 22 inspecteurs des pêches du Cambodge, de Chine, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de la République de Corée, de Sri Lanka, de Thaïlande, du Timor-Leste, de Tuvalu et du Viet Nam[21].
- La formation internationale de la FAO consacrée au droit de la pêche a été organisée à l'Institut de droit maritime international de Malte en novembre 2024. Y ont participé 17 juristes du Bénin, des Comores, de Côte d'Ivoire, de Djibouti, de Guinée, de Madagascar, du Maroc, de Mauritanie, du Sénégal et du Togo[22].
- La formation internationale de la FAO consacrée au droit de la pêche a aussi été organisée à l'Institut de droit maritime international de Malte en avril 2025. Y ont participé 17 juristes de Colombie, du Costa Rica, d'Équateur, du Honduras, du Mexique, de Panama et du Pérou[23].
- La FAO a également organisé la formation internationale consacrée au droit de la pêche à Busan (République de Corée) en avril 2025. Y ont participé 20 juristes de Chine, d'Inde, d'Indonésie, des Philippines, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam.
- La formation internationale portant sur les inspections dans les ports de pêche à l'appui de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port a été organisée à Busan (République de Corée) en mai 2025 avec la participation d'inspecteurs de divers pays d'Asie et du Pacifique.
- Une formation internationale avancée de la FAO sur le suivi, le contrôle et la surveillance de la pêche aura lieu du 7 au 18 juillet 2025 à Vigo (Espagne), avec des participants d'Amérique latine ou d'Afrique.

Gestion durable de la pêche thonière et conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale – Phase II[24]

18. La phase II du projet consacré à la pêche thonière du Programme mondial pour la gestion durable des pêches et la conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et dirigé par la FAO, établit un partenariat mondial unique qui réunit les cinq organisations régionales de gestion de la pêche au thon, des organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile afin d'améliorer la gestion durable des stocks de thon dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale[25]. Elle tire notamment parti des réalisations de la phase initiale qui permettent d'améliorer les méthodes et les

[20] FAO. 2024. Three-weeks FAO course on PSMA Fisheries Port Inspections starts in Spain. [Consulté le 30 avril 2025]. https://www.fao.org/port-state-measures/news-events/detail/en/c/1707948/.
[21] FAO. 2024. First FAO international course completed in Busan Training Hub. [Consulté le 30 avril 2025]. https://www.fao.org/port-state-measures/news-events/detail/en/c/1722441/.
[22] FAO. 2024. Seventeen legal professionals complete FAO course. [Consulté le 30 avril 2025]. https://www.fao.org/port-state-measures/news-events/detail/en/c/1722488/.
[23] FAO. 2025. Seventeen legal professionals complete FAO course. [Consulté le 30 avril 2025]. https://www.fao.org/iuu-fishing/news-events/detail/en/c/1736236/.
[24] Ce projet est aussi connu en anglais sous le nom Common Oceans Tuna Project Phase II.
[25] FAO. *Common Oceans Programme.* Rome. [Référencé le 30 avril 2025] https://www.fao.org/in-action/commonoceans/what-we-do/tuna-fisheries/en.

outils mis au point, tout en intégrant des technologies novatrices. L'un des principaux objectifs est de renforcer les avantages généraux offerts aux membres des organisations régionales de gestion de la pêche au thon en accélérant l'exécution des projets approuvés par ces organisations, en renforçant la collaboration et en encourageant le transfert de connaissances pour garantir la durabilité à long terme de la pêche au thon.

19. Dans le cadre de ce projet, la FAO met au point des programmes de documentation des prises et des systèmes de traçabilité dans la pêche au thon artisanale afin de soutenir les initiatives susmentionnées en testant des technologies novatrices. Il s'agit notamment de systèmes de suivi des navires, de caméras embarquées et d'instruments de surveillance maritime. À Oman et sur l'île de Pemba, en Tanzanie, des systèmes d'identification automatique à énergie solaire ont été installés pour améliorer l'identification des navires. Des systèmes de données pélagiques sont en cours d'installation dans le cadre de la pêche thonière à la ligne à main de l'île de Pemba afin d'améliorer la traçabilité. La FAO et ses partenaires sont aussi en train de concevoir des solutions rentables qui combinent traçabilité et sécurité des pêcheurs, solutions qui ont commencé à être testées sur le terrain en avril 2025.

Activités supplémentaires de renforcement des capacités aux niveaux régional et international

Institut agronomique méditerranéen de Bari

20. En collaboration avec l'Institut agronomique méditerranéen de Bari (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes [CIHEAM] – Bari), la FAO propose des formations portant sur divers sujets, notamment les programmes de documentation des prises, la traçabilité, l'éco-étiquetage et la certification, dans le cadre du programme international et annuel de cours de haut niveau sur le développement durable des communautés côtières. Depuis 2019, cette formation a permis de réunir des fonctionnaires, des décideurs politiques et des gestionnaires de la région méditerranéenne et d'Afrique, de promouvoir la coopération régionale et de partager des connaissances. La FAO offre une assistance technique et partage son expertise dans le cadre de cette formation depuis six ans.

Autres manifestations et ateliers

21. La FAO a été invitée à participer et à coorganiser plusieurs événements et réunions consacrés à la transparence, à la traçabilité et aux certifications. Il s'agit notamment d'un programme de formation sur le commerce international des produits de la pêche axé sur un cadre applicable à l'échelle mondiale et sur l'accès aux marchés, du 4 au 6 juin 2024 à Jakarta (Indonésie), et d'un atelier régional sur les opportunités et les défis liés aux questions économiques et post-récolte pertinentes pour l'accès aux marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture, atelier tenu du 1er au 3 octobre 2024 à Bali (Indonésie).

22. En collaboration avec l'Organisation internationale pour le développement des pêches et de l'aquaculture en Europe (EUROFISH), la FAO a contribué à la tenue à Varsovie (Pologne), le 4 décembre 2024, d'un séminaire sur les nouvelles exigences de l'Union européenne (UE) en matière de traçabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture. Ce colloque portait sur la mise en œuvre de la nouvelle législation de l'UE en matière de traçabilité (Règlement 2023/2842) et comprenait des débats entre spécialistes sur les systèmes de traçabilité numérique, des études de cas sectorielles et l'échange d'expériences spécifiques à chaque pays.